



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le jeudi 19 décembre 2024 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Chantal Corriveau
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Chantal Corriveau
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Est aussi présente :

Tracey Hérault, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19 h

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption des prévisions budgétaires 2025
6. Adoption des prévisions Plan Triennal d'Immobilisation
7. Adoption du taux foncier 2025
8. Question du public
9. Clôture de la séance

2024-12-215

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Madame la conseillère Chantal Corriveau, appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers

4. **Déclaration de conflit d'intérêt**
aucun

5. **Adoption des prévisions budgétaires 2025**

2024-12-216

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2025

CONSIDÉRANT les revenus et dépenses suivantes :

Budget 2025

	Budget 2024	Budget 2025
REVENUS		
Taxes sur la valeur foncière	(1,146,437)	(1,229,761)
Taxes aqueduc	(44,110)	(53,390)
Taxes mat résiduelles	(30,900)	(36,050)
Paiement tenant lieu de taxes	(10,042)	(9,144)
Transferts	(475,571)	(503,699)
Services rendus	(25,450)	(29,350)
Imposition de droits	(71,500)	(71,500)
Amendes et pénalités	(2,000)	(2,000)
Intérêts	(10,500)	(10,500)
Autres revenus	(6,340)	(1,500)
TOTAL	(1,822,850)	(1,946,894)
DÉPENSES		
Administration générale	459,075	476,173
Sécurité publique	223,752	211,408
Transport	1,082,025	933,569
Hygiène du milieu	157,442	180,330
O.M.H	7,000	7,000
Aménagement et urbanisme	86,875	89,195
Loisirs et culture	174,332	90,846
Immobilisations	381,000	220,000
Frais de financement	11,000	5,373
TOTAL	2,582,501	2,213,894
AFFECTATIONS		
Remboursement de capital	22,858	-
Projets d'immos		
Utilisation du surplus	(782,509)	(200,000)
Règlement d'emprunt améliorations		(67,000)
TOTAL	(759,651)	(267,000)
Surplus (déficit) prévu	(0)	0

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année financière 2025.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

6. Adoption du Plan triennal d'immobilisation

2024-12-217

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la municipalité doit adopter le programme des immobilisations pour les trois prochains exercices financiers subséquents ;

MUNICIPALITÉ DE L'ILE DU GRAND CALUMET										
PLAN DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS										
PROGRAMME TRIENNAL - ANNÉES 2025-2026-2027/										
PROJETS					MODE DE FINANCEMENT					
TITRE DU PROJET	2025	2026	2027	TOTAL	TECQ	Subvention	CRÉDIT-BAIL OU RÈGLEMENT D'EMPRUNT	SURPLUS		
Administration						Priorité				
agrandissement bureau municipale	125,000 \$			125,000 \$			125 000\$			
Parapluie										
travaux pour infrastructure	67 000\$			67 000\$			67 000\$			
Travaux publics										
Infrastructures - Chemins municipaux	500,000 \$	500,000 \$	500,000 \$	1,500,000 \$			500000\$			
Hygiène du Milieu										
Station de pompage	500 000\$			500 000\$	500000\$					
Loisir										
Mur de soutien bibliothèque	200 000\$			200 000\$				200000\$		
TOTAL	1,392,000\$	500,000 \$	500,000 \$	2,392,000\$	500000\$	-	0 \$	690 000\$	200000\$	0 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que le Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

7. Adoption du taux foncier et Aqueduc, matière résiduelles 2025

20204-12-218

**ADOPTION DU TAUX FONCIER ET AQUEDUC, MATIÈRE
RÉSIDUELLES 2025**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet a augmenté le taux de taxe et les tarifs pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le taux de taxe pour l'année 2025 est de \$0.68 au lieu de \$0.64 de l'an passé;

ATTENDU QUE le taux des tarifs aqueduc et matière résiduelles 2025 sont les suivants :

Résidentiel 370 \$ au lieu de 310 \$

Avec piscine 400 \$ au lieu de 325 \$

Agricole 500 \$ au lieu de 385 \$

Terrain vacant 185 \$ au lieu de 90 \$

Église 385 \$ au lieu de 325 \$

Restaurant 500 \$ au lieu de 410 \$

Matière résiduelles 70\$ au lieu de 60\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle et appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier d'adopter le nouveau taux de taxe pour l'année 2025 au montant de \$0.68\$ et résolu unanimement.

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'adopter les nouveaux tarifs d'aqueduc et matière résiduelles pour l'année 2025 comme suite résidentiel 370\$, avec piscine 400\$, Agricole 500\$, terrain vacant 185\$, Église 385\$, Restaurant 500\$, matière résiduelles 70\$ et résolu unanimement

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

8. Période de questions

Aucun

9. Clôture de la séance

2024-12-219

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau, il est résolu de clore la présente séance à 19 :13

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Tracey Hérault, directrice générale